

Sécurité des fonds de placement en période d'incertitude: ce que les investisseurs doivent savoir

UBS Asset Management

1. Les fonds de placement traditionnels, tels que les fonds communs de placement qui investissent dans des actions ou des obligations par exemple, possèdent des caractéristiques qui les rendent stables par rapport aux actions et aux obligations isolées lorsque la situation sur les marchés est difficile. Toutefois, les replis des marchés obligataires et des actions affectent aussi les fonds de placement.

2. Si les fonds de placement ne sont pas à l'abri de pertes de valeur, ils sont protégés contre une défaillance totale grâce à la diversification et à leur statut juridique spécial parmi les placements. Le fait qu'il soit plus que probable que certains instruments sous-jacents du fonds seulement puissent perdre de la valeur et non pas tous met en lumière l'importance de la diversification.

3. Les fonds de placement sont des «actifs spéciaux» et ne font pas partie du bilan de la banque, les fonds de placement étant moins chers que les investissements directs en raison de la mise en commun d'actifs importants. Ils offrent par ailleurs un degré élevé de diversification ainsi qu'une gestion professionnelle.

Dans ce qui suit, nous discuterons d'aspects particuliers et de questions concernant la sécurité des fonds de placement traditionnels agréés en Suisse. La base est fournie par la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et la loi sur les banques (LB).

A) Questions relatives à la protection des investisseurs

Qu'arrive-t-il à un fonds de placement si la société de gestion du fonds est insolvable?

En général, rien. Les fonds de placement offrent une protection efficace des investisseurs. Les parts de fonds (créances sur la société de gestion du fonds pour une participation dans les actifs et les revenus du fonds de placement ou des participations dans la société) sont sûres, car les fonds de placement sont classés comme «actifs spéciaux» et ne font pas partie du bilan, si bien qu'ils n'entrent pas dans la masse de la faillite. La conservation stricte des actifs spéciaux par une banque dépositaire protège les investisseurs

à près de 100% contre les pertes de la société de gestion de capital, même en cas d'insolvabilité.

Qu'arrive-t-il à un fonds de placement si la banque dépositaire est insolvable?

Si la banque dépositaire fait faillite, la loi sur les banques prévoit la ségrégation de tous les actifs du compte-titres (actions, obligations et fonds de placement), si bien qu'ils ne font pas partie de la masse de la faillite.

Seule exception: les fonds de placement doivent aussi détenir un certain montant de liquidités et de quasi-espèces. Les liquidités correspondantes déposées auprès de la banque dépositaire du fonds ne seraient que partiellement privilégiées dans les procédures de liquidation. Il existe ici des différences entre les fonds de placement suisses et étrangers, et la loi en vigueur dans le pays respectif devrait être appliquée (avec une banque dépositaire suisse, un maximum de 30 000 francs est privilégié. Le Luxembourg Deposit Guarantee Fund et le Deposit Guarantee Scheme en Irlande prévoient tous deux une protection en espèces de 100.000 EUR pour les déposants).

B) Risques fondamentaux associés aux fonds de placement

À l'instar des actions et des obligations, les fonds sont exposés aux fluctuations de prix en fonction de leur orientation de placement.

- Avec les fonds de placement traditionnels, il n'existe généralement pas de risque dit d'émetteur, comme pour d'autres formes de placement (p. ex. obligations et produits structurés).
- Les sous-jacents individuels d'un fonds peuvent faire faillite et perdre toute leur valeur. Ceci réduirait à son tour la VNI du fonds et aurait une incidence négative sur la performance.
- Toutefois, comme le fonds est diversifié (il existe des règles claires sur la diversification en vertu du droit), une perte totale est en théorie possible, mais uniquement si tous les placements perdaient toute valeur. Il en serait également ainsi même si la société de gestion du fonds elle-même restait solvable.

Diversification

Avec les fonds de placement, les investisseurs ne mettent pas tous leurs œufs dans le même panier. Les actifs du fonds sont répartis sur un grand nombre de titres (actions et/ou obligations et autres instruments de placement) et, en fonction de l'orientation de placement du fonds, sur différents marchés et monnaies de placement. Cette diversification réduit le risque global de l'investissement.

- La grande diversification des placements et donc la répartition des risques individuels sont une caractéristique centrale des fonds de placement.
- La loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) prescrit elle aussi une répartition minimum du risque.

Liquidités

Lorsque l'on investit dans des fonds de placement, les temps d'attente sont nuls ou très courts (en général trois jours ouvrables pour les fonds de placement traditionnels et à capital variable).

- La détermination de la valeur de rachat est généralement simple et transparente. Elle est effectuée à la valeur intrinsèque respective, la valeur nette d'inventaire mentionnée ci-dessus.
- La valeur d'une part de fonds repose uniquement sur la performance des placements sous-jacents dans lesquels le fonds est investi.
- Pour que le fonds soit liquide, on part du principe que les titres et les actions détenus sont aussi liquides ou négociables.

En cas de suspension ou de restriction du négoce dans les placements sous-jacents, le fonds ne peut vendre les titres détenus et doit limiter les liquidités.

Important: Il n'existe pas de garanties fiables pour les immobilisations financières. Toutefois, la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et l'Autorité fédérale suisse de surveillance des marchés financiers (FINMA) garantissent que les investisseurs dans des fonds sont effectivement protégés contre les abus et les comportements commerciaux négligents de la part des sociétés de gestion de fonds et des fournisseurs de fonds.

Les présentes informations sont fournies par UBS à titre commercial et indicatif. Pour les clients professionnels / qualifiés / institutionnels et les sélectionneurs de fonds wholesale et les investisseurs particuliers en Suisse. Publié en Mai 2023

Avant d'investir dans un produit, veuillez lire le dernier prospectus et le document d'informations clés en date avec la plus grande attention. Toute décision d'investissement doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds tels que décrits dans son prospectus ou une documentation juridique similaire. Les investisseurs acquièrent des parts ou des actions dans un fonds, et non dans un actif sous-jacent donné, comme un bâtiment ou des actions d'une société. Les informations collectées et les avis émis dans ce document reposent sur des données dignes de confiance et des sources fiables, sans prétendre toutefois à l'exactitude ni à l'exhaustivité des indications relatives aux titres, marchés et évolutions dont il est question. Les membres du Groupe UBS sont autorisés à prendre des positions d'achat et de vente sur les titres et les autres instruments financiers mentionnés dans le document. Il se peut que les produits ou titres décrits dans le présent document soient inadaptés ou interdits à la vente dans diverses juridictions ou pour certains groupes d'investisseurs et les parts des fonds UBS cités ici ne peuvent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux Etats-Unis. Les informations ci-incluses ne constituent pas une invitation ou une offre à l'achat ou à la vente de titres ou d'instruments financiers apparentés. La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs. La performance représentée ne tient pas compte de commissions et de frais éventuels prélevés lors de la souscription et du rachat de parts. Si tout ou partie des coûts totaux doit être payé dans une monnaie qui n'est pas votre devise de référence, ces coûts pourront augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises et des taux de change. Les commissions et les frais influent négativement sur l'investissement et sur les rendements attendus. Si la monnaie d'un produit ou service financier est différente de votre devise de référence, les fluctuations des devises et des taux de change peuvent entraîner une baisse ou une hausse du rendement. Le présent document a été établi indépendamment d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou des besoins propres à un destinataire déterminé. La performance future est impossible, selon la situation personnelle de chaque investisseur, laquelle est susceptible d'évoluer. Les informations et opinions exprimées dans ce document sont fournies par UBS sans aucune garantie; elles sont destinées à un usage personnel et à des fins informatives uniquement. Toute reproduction, distribution ou réédition du présent document, quel qu'en soit l'objectif, est interdite sans l'autorisation expresse d'UBS Asset Management Switzerland AG ou par une autre société affiliée locale. Source pour toutes les données et graphiques (en l'absence d'indication contraire): UBS Asset Management.

Ce document contient des hypothèses qui constituent des anticipations, y compris, sans que cela soit exhaustif, des hypothèses relatives au développement futur de nos affaires. Si ces anticipations représentent notre appréciation et nos prévisions relatives au développement futur de nos affaires, un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs importants pourraient faire en sorte que l'évolution et les résultats réels diffèrent matériellement de nos attentes.

Un résumé des droits des investisseurs en anglais se trouve en ligne sur le site: ubs.com/funds.
Vous trouverez plus d'explications sur les conditions financières à l'adresse suivante ubs.com/am-glossary

© UBS 2023. Le symbole des clés et UBS font partie des marques protégées d'UBS. Tous droits réservés.

Suivez-nous sur LinkedIn 

© UBS 2023. Tous les droits sont réservés.
www.ubs.com/am

